

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Julien SEILLAN, Directeur du Département Emploi, Talents et Compétences, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Emplois, Talents et Compétences visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien SEILLAN, Directeur du Département Emploi, Talents et Compétences, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Anne Angibault, Responsable de la Division Accompagnement, Ingénierie de Formation et Renforcement des Compétences, Madame Agnès Perdreau, Responsable de la Cellule Talents, Innovation et Prospective, ou Madame Myriam Hammami, Responsable de la Division Recrutement, Mobilité et Carrière.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022
En un exemplaire original

**Le Directeur général
Rémy RIOUX**